



CABINET
COMMUNICATION

DOSSIER DE PRESSE

Journée de la Cohésion Sociale :
« LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES »
IMMEUBLE « LE TORRENT »
1 AVENUE DU PÈRE COUDRIN
48 000 MENDE

MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

8H30 – 17H00

En présence de :

- ✓ **Marcel JAEGER**, docteur en sociologie, professeur au CNAM, Chaire de travail social et d'intervention sociale ;
- ✓ **Thiphaine LACAZE**, Responsable secteur « Inclusion sociale » à l'ANESM ;
- ✓ **Aldo MAGGIORE**, représentant des personnes accompagnées au Conseil National des Personnes Accompagnées (CNPA) et au Conseil Régional des Personnes Accompagnées d'Occitanie.





Mende, le 1^{er} décembre 2017

I/ LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES : UN ENJEU MAJEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Participer c'est donner son avis, témoigner de son expérience individuelle et collective, faire des constats et des propositions.

La participation doit permettre de donner la parole aux personnes pour contribuer à une prise de décision qui les concerne.

L'enjeu de la participation est un enjeu démocratique et citoyen. Il s'agit d'offrir une place dans l'espace public à ceux qui en sont souvent exclus, de (re)donner la parole à tous les citoyens, et de reconnaître les personnes comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés.

La participation est également un moyen de renforcer les relations entre professionnels et personnes accueillies. Elle permet de passer du « faire pour » au « faire avec ».

La loi du 2 janvier 2002 a introduit le droit à la participation des personnes accueillies dans les établissements sociaux et médico-sociaux au fonctionnement des structures puis la loi du 24 mars 2014 a élargi ce droit aux personnes accueillies dans le cadre du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2015-2017 a érigé la participation des personnes en situation de précarité de l'élaboration au suivi des politiques publiques de solidarité comme un principe fondateur.

Depuis 15 ans, les textes structurant l'action sociale affirment la primauté de la personne. Il ne s'agit plus d'envisager les individus par le prisme de leurs difficultés mais de leurs droits, ressources et surtout de leurs capacités d'intervention, d'adaptation et d'organisation.

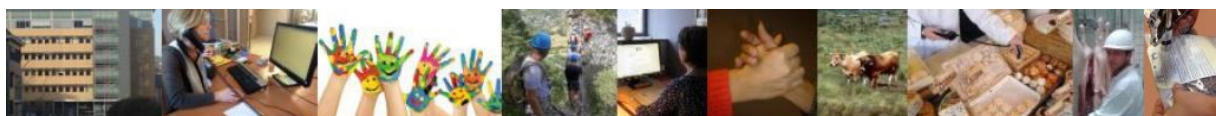
II/ LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION, UNE PLUS-VALUE POUR TOUS LES ACTEURS :

Pour les politiques publiques :

La participation permet d'être plus à l'écoute des besoins et des attentes des personnes en situation de pauvreté, destinataires des politiques publiques. Elle tend à l'élaboration de politiques publiques plus adaptées, plus pertinentes et durables. La participation est également garante d'efficacité et d'efficacités des dispositifs.

Pour les personnes :

Les dynamiques participatives ont des conséquences positives pour les personnes concernées en termes de développement de compétences, de valorisation, de capacité d'affirmation de soi et de capacité d'action.



Quand elles sont structurées et durables, elles peuvent avoir des impacts significatifs sur les trajectoires personnelles et professionnelles.

La participation réanime leur liberté d'expression et le droit au respect de leur dignité. Car la participation a comme objectif principal l'accès à une citoyenneté pleine et entière.

La participation est donc un enjeu démocratique majeur.

Pour les professionnels, les organisations et les associations :

Si la participation doit donc être considérée comme un élément constitutif du travail social et de la gouvernance des institutions et associations, elle permet de renforcer les relations nouées avec les personnes accompagnées.

Elle génère également un questionnement, voire une transformation des pratiques professionnelles, des mentalités et une adaptation des dispositifs qui fait progresser les réponses apportées.

Il s'agit de travailler autrement et de construire l'action publique différemment.

III/ LES JOURNÉES DE LA COHÉSION SOCIALE : UN VECTEUR DE DYNAMISATION DES ACTEURS.

Dans le cadre des orientations du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les services de l'État ont un rôle d'animation du territoire. Depuis 2014, la DDCSPP organise des Journées de la Cohésion Sociale afin de réunir les partenaires du domaine autour de thématiques qui dépassent la sectorisation des champs d'intervention.

Ces rencontres permettent de partager des apports théoriques, d'échanger sur des bonnes pratiques et ainsi contribuent à l'animation du réseau.

Pour mémoire, ces journées ont déjà porté sur « Le secret partagé », « Un chez soi d'abord », « Accueil et insertion des étrangers en Lozère » et « Comment transcender la souffrance au travail ? ».

Cette journée est un point d'étape à la mise en œuvre d'une démarche active de la participation des personnes accueillies dans les dispositifs lozériens.

Si le principe de la participation citoyenne est inscrit dans notre corpus juridique et dans les dispositifs depuis plus de 15 ans, dans la réalité la démarche reste insuffisamment effective. Au niveau national comme au niveau local, la mise en œuvre du principe de participation requiert une mobilisation continue de l'ensemble des acteurs et des personnes accueillies.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la volonté de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère, avec le concours du Collectif SIAO48, de proposer à ses partenaires et aux personnes concernées, une journée d'échanges et de travail portant sur la participation des personnes accueillies. Celle-ci, grâce aux interventions et à la présence de personnes qualifiées et qui ont expérimenté cette démarche, devrait permettre à l'ensemble des acteurs locaux de se saisir de cette question et de mettre en œuvre la participation des personnes accueillies.

